

Explications de vote **du groupe CGT (Jacques Marek) au CESER de Midi-Pyrénées**



sur le projet d'avis
« L'Innovation en Midi Pyrénées »

Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames, Messieurs les conseillers, chers collègues
Mesdames, Messieurs

La commission 3, en charge des questions de « Recherche - Transfert - Innovation - Energie », soumet à notre assentiment le projet d'avis « L'Innovation en Midi-Pyrénées », c'est assurément une heureuse première, presque une innovation.

Veillez excuser ces répétitions et ce détour, utilisés pour montrer que si le concept d'innovation est communément restreint au domaine des technologies ; il comprend également les domaines de l'innovation sociale et sociétale. Le projet d'avis aborde ces seconds points ; il les effleure souvent, plus qu'il ne les traite ; j'y reviendrais.

L'essentiel de ce projet d'avis concerne donc l'innovation technologique.

Il démarre par un crédo : **« L'innovation, formidable levier de croissance, est au cœur des politiques de croissance et de l'emploi ».**

Cette affirmation dès les premières lignes n'est en aucune manière démontrée dans le document puisque seuls 650 emplois directs ont été créés grâce au soutien, depuis leur fondation, du Fonds d'Amorçage de Midi- Pyrénées et de l'Incubateur ; de plus, l'absence de données concernant le nombre d'emplois maintenus nous laisse dubitatif.

Mais quand défaut d'innovations se conjugue avec désintérêts et désinvestissements, il est sûr que des difficultés vont apparaître, comme c'est le cas des entreprises papetières du Couserans.

Pour autant, nous ne nions pas l'importance cruciale de l'innovation et de son nécessaire soutien. L'histoire en témoigne, elle a été au cœur des processus de production et d'échanges tels ; le cerclage de la roue, le pneumatique, ou dans un domaine plus actuel l'émergence des réseaux sociaux du Web.

L'enjeu est d'autant plus important que pratiquement toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, et leurs secteurs d'activité sont concernés. Aujourd'hui l'innovation ne vient pas des seules grandes entreprises ou des laboratoires ; elle est également le fait des PME, bien que leur accès à la recherche publique soit plus difficile.

De la même manière, l'innovation ne résulte pas seulement de l'activité des chercheurs mais également de ce qu'apporte l'ensemble des salariés.

Les PME doivent en conséquence, pouvoir accéder aux savoir-faire innovants, aux produits de la recherche et aux technologies avancées. Il importe donc de les aider à se développer bien sûr, tout autant que les droits sociaux des salariés.

La CGT approuve les mesures préconisées qui pourraient faciliter l'émergence de l'innovation et rappelle les facteurs qui y contribuent : la qualité et le niveau du système éducatif, la recherche-développement et la formation des salariés ; par contre nous regrettons vivement que le projet d'avis soit silencieux sur le rôle du système bancaire.

De même, conclure en page 17, « **Le crédit d'impôt recherche** » est un **formidable outil financier** », c'est oublier un peu vite qu'il s'agit de la prise en charge, *via* un allègement d'impôt, d'une partie des dépenses de recherche des entreprises par les finances publiques, dont on nous dit de façon pluriquotidienne qu'elles sont dans le rouge.

C'est aussi ne pas voir que le C.I.R. favorise les grandes entreprises plutôt que les projets structurés entre entreprises de tailles différentes, et comble de l'absurdité, deux tiers de son montant vont au secteur de la banque, de l'assurance et des services.

Pour faire émerger une économie durable et plus responsable, nous avons autant besoin de **lien social** que de technologies.

La CGT propose de promouvoir **l'innovation sociale** que l'on peut définir comme étant « *le résultat et le processus qui transforme une ou des idées en réalisations concrètes : nouvelles pratiques,... ou organisations, nouveaux produits ou services, mais aussi nouvelles institutions* » ; d'investir ce champ comme l'on a investi en innovation technologique, et d'approfondir leurs croisements réciproques.

Certains pays l'ont bien compris : Obama a créé un « Social Innovation Fund » (de 50 millions de dollars). En Europe, l'Oséo anglais (Le Nesta), a mis en place une unité spécialisée sur le sujet (Nesta Lab). Le ministère danois des finances s'est doté d'un laboratoire d'innovation sociale.

La CGT à donc porté tout au long de ce projet, l'importance de l'innovation sociale ; en et hors les murs de l'entreprise, avec l'objectif de favoriser **le mieux-être des individus et des collectifs**, et de répondre à **des enjeux que le marché n'aborde pas**.

Nous apprécions à leurs mesures, les éléments et **les propositions** repris.

Accordez-moi un instant afin de revenir sur la proposition N° 13, passée sous silence, vraisemblablement par supertition, par notre rapporteur.

La CGT à l'exigence de placer la démocratie et l'innovation sociale au coeur de la politique régionale, et demande la mise en place de Commission Paritaire Locale (C. P. L.) au niveau la Région. Cette CPL n'a pas vocation à se substituer aux commissions paritaires locales des bassins d'emplois, mais elle permettrait d'impulser et de mettre en cohérence la démocratie sociale au sein de l'espace régional.

Le Comité Régional Cgt de Midi- Pyrénées propose des thématiques de travail au sein de cette CPL « régionale » tels :

1. la mise en place d'observatoires régionaux au sein des principales filières de la région.
2. la mise en place de Comités d'établissement Interentreprises.
3. la mise en place d'une commission régionale d'évaluation et de contrôle de l'intervention publique,
4. l'élaboration du schéma régional de développement économique, en cohérence avec l'ambition industrielle et la diversification des activités économiques.
5. l'élaboration d'accord régional interprofessionnel *autour* :
 - a. *des conditions de dialogue social au sein de l'espace régional ;*
 - b. *du développement des formes spécifiques de représentation des salariés des petites entreprises*
 - c. *de système de mutualisation permettant d'offrir à ces salariés des avantages sociaux comparables à ce qui se pratique dans les entreprises de plus grande taille.*
 - d.

Voilà pourquoi nous ne confondons pas ce nouvel espace de dialogue social avec la COPIRE (Commission Paritaire Interprofessionnelles Régionale de l'Emploi), c'est venu dans le débat, car les questions de formation professionnelle dominant aujourd'hui dans cette instance.

Une société en marche repose, selon nous, sur les interactions fertiles d'innovations sociales et économiques, durables et ouvertes à la société. Cela nécessite de rénover, dans le sens d'une confiance et d'une coopération accrue, le lien entre les institutions publiques de recherche, les entreprises, les organisations syndicales et les associations représentatives de la société ; cela sur des objectifs concrets.

Cette vision globale implique de reconnaître une société innovante, dans laquelle l'INNOVATION est non seulement acceptée, mais générée et portée par la communauté des citoyens.

Ce projet d'avis, sans aller aussi loin, ne se ferme pas aux innovations sociales. Notre organisation a été auditionnée, et par endroits entendue ; **en conséquence, le groupe CGT votera ce projet d'avis.**

Pour le groupe CGT au CESR de Midi-Pyrénées
Jacques MAREK